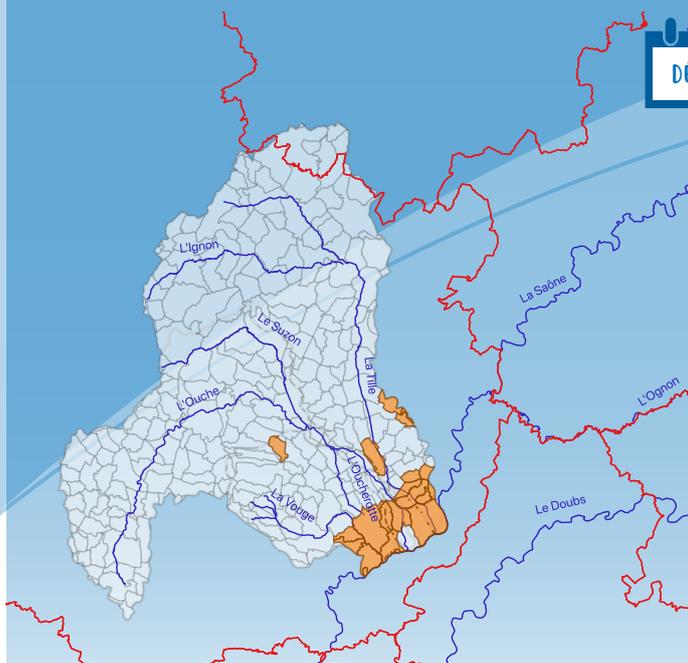


LES CRUES DE L'OUCHE, DE LA VOUGE ET DE LA TILLE

1982

DÉC.



Communes reconnues en état de catastrophe naturelle pour le mois de décembre sur les bassins versants de l'Ouche, la Vouge et la Tille sur le département de la Côte-d'Or (EPTB Saône et Doubs, 2021).



FICHE INONDATIONS

La commune des Maillys, isolée par les crues de la Tille et de la Saône (Bien public)

L'année 1982 a connu deux événements importants qui ont touché presque la totalité de la France. La succession de ces événements pluviométriques associés à des épisodes de grêle et d'orages, a entraîné des inondations par débordement de l'Ouche, la Vouge et la Tille sur le département de la Côte-d'Or. Les inondations de 1982, ont engendré d'importants dégâts notamment agricoles. Ces dégâts ont été associés aux dégâts des années 1981 et 1983 pour un total de 210 millions d'euros, sur l'ensemble du bassin versant de la Saône.

CONTEXTE

L'année 1982 a été particulièrement pluvieuse. Cette pluviométrie exceptionnelle a également été remarquée pour les années 1981 et 1983 (cf. [EPTB Saône et Doubs](#) et Fiche ORISK). Ces trois années ont souvent été associées de par leur contexte pluviométrique et les inondations qu'elles ont causées.

En juin, de fortes précipitations sont tombées et ont entraîné des dégâts sur le département, dus à du ruissellement pluvial. En décembre de nouvelles précipitations abondantes et intenses ont entraîné la saturation des sols et par conséquent le débordement des principaux cours d'eau du département de la Côte-d'Or tels que l'Ouche, la Vouge et la Tille.

Ainsi, le 18 décembre l'accumulation des précipitations, a entraîné des inondations d'ampleur nationale. Elles ont causé d'importants dégâts sur les communes. 27 d'entre elles ont été reconnues en état de catastrophe naturelle sur le département.

CONTEXTE CLIMATIQUE ET HAUTEUR D'EAU

Sur le département de la Côte-d'Or, les précipitations ont été supérieures de 30 % par rapport à la normale de l'année. Les mois les plus humides ont été le mois de juin et celui de décembre.

Pendant le mois de juin, 202.1 mm sont tombés, ce qui est 3 fois supérieur par rapport à la normale du mois (68.1 mm). Cela a été en partie dû aux 99.1 mm de précipitations qui sont tombés le 16 du mois.

En décembre, de nouvelles précipitations ont touché le territoire. Ainsi à la moitié du mois, il était tombé 131.3 mm, ce qui est supérieur à 2 fois la normale du mois. Le 17, 39.9 mm sont tombés sur des sols déjà saturés par les précipitations, ce qui a entraîné du 18 au 20 les débordements de l'Ouche, la Vouge et la Tille.

Parallèlement, la Saône en crue (cf. [EPTB Saône et Doubs](#)) a empêché le bon écoulement des eaux de l'Ouche, la Vouge et la Tille, ce qui a renforcé et aggravé les inondations déjà présentes.

Le 18, au niveau de la station de Plombières-lès-Dijon un débit de 134 m³/s a été mesuré sur l'Ouche. Ce débit correspond à une période de retour de crue de 10 ans.

Le 19, un débit de 28 m³/s a été mesuré sur la Tille au niveau de la station de Crécey-sur-Tille. Ce débit correspond à une période de retour de crue de 5 ans.

Quant aux inondations de la Vouge, aucun débit n'a pu être enregistré. Ce n'est qu'en 1992 que des stations de mesures hydrométriques ont été installées.

MIEUX COMPRENDRE...

Période de retour de crue :

Une crue de période de retour de 5 ans présente chaque année une chance sur 5 de se produire (une crue de période de retour de 10 ans = une chance sur 10). Elles sont communément notées Q5 et Q10.

CONTACT

EPTB Saône et Doubs
220 rue du Km 400 - 71000 MÂCON
03 85 21 98 12 / info@eptb-saone-doubs.fr

LES PRINCIPAUX DÉGÂTS*

Les inondations de l'année 1982, ont engendré d'importants dégâts sur les parcelles agricoles et des dégâts matériels moindres. De plus, aucun décès humain n'a été recensé, mais plusieurs animaux se sont noyés.

Les précipitations intenses de juin ont saturé les sols, ce qui a engendré d'importants ruissellements qui ont causé des premiers dégâts sur le département de la Côte-d'Or et à l'échelle nationale.

Le 18 décembre, l'Ouche a débordé au niveau de la ville de Dijon et ses eaux ont rejoint le Suzon. De plus, les eaux ont envahi les rues telles que la rue de l'Ile, la rue d'Alger et le quai Nicolas-Rollin, mais ont aussi inondé les caves et les sous-sols. Les eaux ont également inondé le camping du lac Kir, ce qui a nécessité son évacuation.

Le 20 décembre, la Tille a débordé et a inondé les communes riveraines telles que Genlis, les Maillys, Champdôtre ou encore Pont. Ces inondations ont submergé une grande quantité de routes, rendant la circulation difficile voire impossible à certains endroits. Presque la totalité des routes au niveau de la commune des Maillys étaient submergées et aucune voiture ne pouvait circuler. Il y avait jusqu'à 50 cm d'eau sur les routes et seules les barques et les tracteurs permettaient de se déplacer dans et hors de la commune. De plus, au sein du lotissement Clos Saint-Bernard, 44 sous-sols ont été complètement inondés.

Parallèlement, la Vouge a été submerger les routes et les rues des communes riveraines que sont Esbarres, Brazey-en-Plaine, Aubigny-en-Plaine, Pagny-le-Château ou encore Saint-Usage. Toutes les communes touchées par la Vouge ont vu leurs routes, leurs caves, leurs sous-sols, leurs rues, leurs cultures et leurs maisons être envahies par 20 à 50 cm d'eau.

Les inondations ont eu une ampleur régionale et ont causé d'importants dégâts sur tout le département de la Côte-d'Or. De plus, ces dégâts se sont cumulé aux dommages occasionnés en 1981. Ainsi le plan ORSEC a été mis en place pendant ces inondations afin de reloger la trentaine de personnes évacuées et réparer les dégâts des 324 habitations et des 32 commerces inondés.

Les inondations de 1981 ont entraîné des dégâts conséquents à l'échelle nationale et ont engendré des carences quant à la couverture des risques. Ainsi, l'Etat a mis en place, le 13 juillet 1982, un régime d'indemnités pour les catastrophes naturelles afin que chaque citoyen soit indemnisé à la hauteur de ses pertes. Ce dispositif a été mobilisé pour la première fois pour les inondations de décembre 1982.

** Les dégâts présentés ne sont pas exhaustifs*



Un tracteur emmène des personnes vers la commune des Maillys car les routes sont toutes submergées (Bien public)



Circulation impossible pour les voitures, les routes sont inondées par presque 50 cm d'eau sur la commune des Maillys (Les Dépêches)



Camille Roux, le maire des Maillys a rehaussé tout son mobilier face aux inondations de la Tille (Bien public)



DOCUMENTATION

[Retrouvez toutes nos archives inondations sur notre site Internet](#)

BIBLIOGRAPHIE

Archives départementales de Côte D'Or
Bien Public